



COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 08 JUIN 2011



Conseillers en exercice	29
Présents	24
Votants	28
Pouvoirs	4

L'an deux mil onze, le huit juin à vingt heures trente,

Le Conseil Municipal de la commune de Saint-Péray étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur LASBROAS, maire en exercice.

Etaient présents : Mmes MALAVIEILLE, FIEF, Ms RENAUDIN, VIGNON, Mme BEAL, Ms BECKER, BEAL, Mme CHABANNON, M. TEYSSEIRE, Mmes MARUCCO, MARTIN, M. DALLARD, Mmes BADIER, BESSON, M. RODRIGUEZ, Mme VOLLE, M. MARILLER, Mme FRONDZIAK, M. HERAUD, Mme ROUX, M. JAECK, Mme CORNUT-CHAUVINC, M. GAILLARD.

Etaient absents excusés : M. AUDRAS, Mme GENISSIEUX, M. BOURGET, Mmes BROYER, GERLAND.

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement : M. AUDRAS à Mme FIEF ; Mme GENISSIEUX à M. RENAUDIN ; M. BOURGET à M. GAILLARD ; Mme GERLAND à M. LASBROAS.

Un scrutin a eu lieu, Madame MARUCCO Huguette a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Monsieur LASBROAS fait part des remerciements des associations : le Secours Catholique, Vie et Santé et le Club Automne Ensoleillé 3^{ème} Age pour la subvention municipale allouée à chacune d'elles.

Adoption du compte-rendu du conseil municipal du 19 mai 2011 à l'unanimité.

Vient ensuite l'examen des questions à l'ordre du jour.

Monsieur le Maire précise qu'à réception des Schémas Départementaux de Coopération Intercommunale de l'Ardèche et de la Drôme, il a été constaté, non sans surprise, que des différences importantes existaient entre les deux versions.

Dans le SDCI de l'Ardèche, il est prévu un regroupement de Rhône Crussol avec la communauté de communes des « deux chênes », comportant Charmes sur Rhône et Saint-Georges les Bains, avec en filigrane l'adhésion ultérieure des 13 communes à la communauté d'agglomération constituée autour de Valence. Saint-Péray n'a pas d'objection à formuler quant à cette éventualité.

Par contre, côté drômois, il est prévu la création d'une communauté d'agglomération autour de Valence, Romans, Bourg de Péage, qui intégrerait Guilhaierand-Granges, Cornas et Saint-Péray, faisant fi des autres communes de la CCRC.

Il ne peut être question de laisser les autres communes de la CCRC au milieu du gué.

Monsieur le Maire précise ensuite que la décision a été prise de convoquer rapidement un conseil municipal pour statuer sur ces questions, parce que, si le Préfet de l'Ardèche nous demandait, comme la loi le prévoit, de statuer sur le SDCI de l'Ardèche dans les trois mois, il nous a été indiqué que concernant le SDCI de la Drôme, à défaut de délibération au 10 juin, notre avis serait réputé favorable.

Les trois communes ardéchoises concernées (Guilherand-Granges, Cornas et Saint-Péray) vont donc délibérer sur le SDCI de la Drôme. Monsieur le Maire indique que ce document prévoit même l'éventuelle dissolution de V.R.D., alors qu'il est dubitatif quant à cette possibilité, sans parler de la diminution de moyens qui en résulterait en matière de Versement Transports.

N° 1 – SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE DE L'ARDECHE

La commune va donc se prononcer favorablement quant au SDCI de l'Ardèche, en demandant toutefois que l'exercice des compétences soit clarifié quant à la prise en charge des secteurs petite enfance et école, qui sont exercées par la Communauté de Communes des « deux chênes » mais pas par la CCRC.

Monsieur le Maire précise enfin que toutes les communes ont adopté, à la CCRC, la même position.

DELIBERATION N° 74-2011 :

Monsieur le Maire expose,

Par courrier reçu le 6 mai 2011, la commune de Saint-Péray, ainsi que la CCRC, ont reçu le schéma de coopération intercommunale établi par le Préfet de l'Ardèche, après présentation en CDCI le 21 avril 2011, sur lequel les collectivités sont appelées à se prononcer dans le délai de 3 mois.

En ce qui concerne le secteur de Rhône Crussol, le schéma préconise un regroupement avec la communauté de communes limitrophe au Sud, à savoir les « 2 Chênes » qui ne comporte que deux communes, Charmes sur Rhône et Saint Georges les Bains, soit moins de 5 000 habitants.

Le Maire indique que par rapport à Rhône Crussol, qui représente désormais 11 communes pour 28 000 habitants, ce regroupement ne modifierait pas les équilibres mis en place après la fusion fin 2010 des communautés de communes Rhône-Crussol et Pays de Crussol.

Par contre, au titre des compétences exercées, bien que la loi territoriale publiée en décembre 2010 apporte des assouplissements aux règles antérieures, le Maire rappelle que Rhône Crussol n'exerce aucune compétence dans les domaines scolaires et périscolaires alors qu'il s'agit d'un domaine d'intervention principal des 2 Chênes.

Dans ces conditions, une fusion des deux communautés de communes ne pourrait avoir lieu qu'à la condition que l'exercice des compétences soit clarifié.

Enfin, le Préfet de l'Ardèche évoque une intégration future dans l'agglomération valentinoise de l'intercommunalité ardéchoise ainsi constituée.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par 28 voix pour, soit à l'unanimité :

- est favorable au projet de schéma départemental de coopération intercommunale établi par le Préfet de l'Ardèche :
 - qui prévoit le regroupement de Rhône Crussol avec les 2 Chênes dans un premier temps,
 - qui précise que ce regroupement pourrait être une étape vers une intégration future (en un seul bloc) dans l'agglomération valentinoise (élargie).
- précise que cet avis favorable est émis sous réserve que les compétences des 2 Chênes soient compatibles avec celles exercées par Rhône Crussol.

N° 2 – SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE DE LA DRÔME
--

DELIBERATION N° 75-2011 :

Monsieur le Maire expose,

Par l'intermédiaire du Préfet de l'Ardèche, la commune de Saint-Péray a reçu le 19 mai 2011 le schéma de coopération intercommunale établi par le Préfet de la Drôme, qui impacte notre territoire en ce qu'il préconise que les communes de Cornas, Guilhaud-Granges et Saint-Péray, membres de Rhône Crussol qui faisaient partie de l'ancien Sisav – Valence Major (dissout au 31 décembre 2010), soient intégrées dans la communauté d'agglomération dont la création est proposée.

Dans l'hypothèse où une proposition concerne des collectivités appartenant à des départements différents, une procédure spécifique est mise en œuvre sans lien avec la procédure d'approbation du schéma départemental (de l'Ardèche) de coopération intercommunale.

C'est dans ce cadre que notre commune est appelée à se prononcer, préalablement à l'avis qui sera rendu par la CDCI de l'Ardèche sur ce sujet.

Le Maire indique que le schéma présenté par le Préfet de l'Ardèche en CDCI le 21 avril 2011 ne formule par la même préconisation pour notre secteur, puisqu'il propose le regroupement de Rhône Crussol avec les 2 Chênes, qui pourrait être une étape vers une intégration future dans l'agglomération valentinoise.

Le Maire rappelle les raisons qui ont conduit Rhône-Crussol et Pays de Crussol à fusionner depuis quelques mois, une fusion dictée par un véritable projet de territoire et de solidarité.

Pour ces motifs,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par 28 voix pour, soit à l'unanimité :

- n'est pas favorable au projet de schéma départemental de coopération intercommunale établi par le Préfet de la Drôme qui conduirait à rattacher Cornas, Guilherand-Granges et Saint-Péray à la communauté d'agglomération dont la création est proposée,
- serait favorable à une intégration future dans l'agglomération valentinoise (élargie) du regroupement Rhône Crussol – Les 2 Chênes, comme préconisé dans le schéma de coopération intercommunale établi par le Préfet de l'Ardèche.

N° 3 – QUESTION DIVERSES

Travaux rue de la République :

La commune rencontre de gros problèmes avec les livraisons de bordures. En effet, il en existe 21 types différents pour ce chantier, et la société ne les livre pas de manière à ce que nos besoins soient couverts tranche par tranche. De plus, un certain nombre de bordures ont été livrées ébréchées... Les élus ont rencontré récemment des responsables de l'entreprise BONNA SABLE SITINAO, pour essayer de faire évoluer la situation.

Un courrier va être adressé à l'entreprise SACER, qui est notre interlocuteur, et dont Monsieur le Maire salue le sérieux sur ce chantier. Des réserves quant à l'état des bordures sont effectuées après constat d'huissier.

BONNA SABLE SITINAO s'est engagée à livrer l'ensemble des bordures au 1^{er} juillet 2011, elles sont indispensables pour finir les trottoirs.

Par ailleurs, quelques ajustements, qui seront d'ailleurs exposés au cours du conseil municipal du 23 juin 2011, dans le cadre de la décision budgétaire modificative, ont été nécessaires.

Un réseau pour collecter les eaux pluviales a dû être réalisé entre l'hôtel Badet et la rue du Vieux Pont, puisqu'il n'existait pas sur cette portion de voie. Une rallonge de 100 000 € a été apportée au financement de l'éclairage, les propositions faites étant supérieures à nos estimations (rendre ce lot infructueux aurait entraîné des retards supplémentaires).

A l'heure actuelle, nous envisageons donc une suspension des travaux début août, pour une reprise après la fête des vins avec achèvement aux alentours du 15 octobre 2011.

Monsieur le Maire indique qu'il a, à nouveau, rencontré les commerçants du secteur hier. Globalement, les choses se passent bien, même si quelques difficultés apparaissent pour certains commerces.

L'inversion des sens de circulation sera maintenue jusqu'à la fin du chantier.

En principe, la première et la deuxième tranches devraient être achevées au premier juillet (de l'hôtel Badet à la médiathèque), et le 27 juin la troisième tranche devrait démarrer.

Travaux rue de l'attre de Tassigny :

Les entreprises intervenant sur le site ont de très bons rapports avec les riverains, le ramassage des poubelles a repris. On espère arriver à un enlèvement rapide des poteaux par France Télécom, ce qui permettrait de terminer ce chantier.

Travaux rue de Marcale :

Les accords de tous les riverains concernés doivent être recueillis, et le SDE 07 devra ensuite donner le feu vert, sachant que les délais relatifs aux marchés publics devront être respectés.

Médiathèque :

Les travaux d'aménagement des sous-sols devraient démarrer le 20 juin 2011.

Crussol en fête :

Cette fête, qui se déroulera le samedi 25 et le dimanche 26 juin 2011, nécessite l'engagement de nombreux bénévoles. Un appel est lancé aux élus en ce sens.

N° 4 – DECISIONS DU MAIRE

Néant.

La séance est levée à 21 h 20.

La secrétaire de séance,

H. MARUCCO.

Le Maire,

J.-P. LASBROAS.

RAPPEL DES DELIBERATIONS PRISES LORS DE CETTE SÉANCE :

POINT N°	N° DE LA DELIBERATION	LIBELLE DE LA DELIBERATION
1	74-2011	SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE DE L'ARDECHE
2	75-2011	SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE DE LA DRÔME